



# COMPTE-RENDU FSU DU CTA INTERACADEMIQUE DE LA NOUVELLE AQUITAINE - 4 JUILLET 2019 – ANGOULÊME

*Le CTA interacadémique de la Nouvelle Aquitaine a été réuni le jeudi 4 juillet à Angoulême. Le but était de présenter :*

- ➔ *les conséquences de la mise en œuvre de la loi Avenir sur les structures et personnels d'orientation*
- ➔ *le projet de réorganisation des services de la région académique « Nouvelle Aquitaine » qui a été approuvé par le ministère*

*Cette réunion étant informelle, les informations présentées n'ont pas donné lieu à un vote. Les documents n'avaient pas été transmis avant.*

## Conséquences de la mise en œuvre de la loi Avenir du 5 septembre 2018

L'information est désormais du ressort de la Région alors que l'orientation et l'affectation relèvent de l'état. Ces deux missions sont celles des DRONISEP, des CIO et des Psy-EN. Pour garder « une unité d'action », une expérimentation est prévue qui met à disposition de la région 30% du temps des directeurs de CIO. Les collègues doivent être volontaires et auront une lettre de mission cosignée du recteur et du président de la région. Pour le recteur, cette mise à disposition ne devrait pas affecter les Psy-EN. Une convention a été signée par les trois rectorats et le président de région. Elle est non communicable sans l'accord du président de la région.

Au total, sur les 150 ETP (équivalent temps plein), 95 sont maintenus dans les structures. Pour les autres, ils pourront rejoindre la région ou les services déconcentrés.

## Projet de réorganisation des services.

Ce projet a été approuvé par le ministre et sera présenté dans les CTSA (comités techniques spéciaux académiques) des trois académies ainsi qu'aux personnels. Vous trouverez dans le tableau les différents services concernés (niveaux d'intégration retenus et localisation).

Trois niveaux d'intégration ont été retenus :

- ➔ Direction ou délégation régionale unique
- ➔ Services interacadémiques
- ➔ Réseau intera-cadémiques (harmonisation des politiques académiques)

*Fabienne Sentex, Jean Pascal Méral*

Répartition des différents services de la région académique	Réseaux inter-académiques (RIA)	Services inter-académiques au 1er janvier 2020 (SIA)	Directions et Délégation Régionales Uniques (DDRU)	Enseignement Supérieur Recherche et Innovation (ESRI)
<b>Limoges</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RIA des services statistiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ SIA du conseil juridique</li> <li>➤ SIA Chorus</li> <li>➤ SIA des examens</li> <li>➤ SIA des concours</li> <li>➤ DSI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mission régionale au développement de l'apprentissage et au développement des « campus des Métiers et Qualifications »</li> <li>➤ Direction régionale de la stratégie éducative</li> </ul>	
<b>Poitiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RIA des services statistiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ SIA de la formation des personnels d'encadrement</li> <li>➤ SIA Fonds Européens</li> <li>➤ SIA du conseil juridique</li> <li>➤ SIA des examens</li> <li>➤ SIA des concours</li> <li>➤ DSI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Délégation régionale au numérique Educatif</li> </ul>	
<b>Bordeaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RIA action culturelle et artistique</li> <li>➤ RIA pour les relations Européennes, internationales et la coopération</li> <li>➤ RIA des services statistiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ SIA du conseil juridique</li> <li>➤ SIA des examens</li> <li>➤ SIA des concours</li> <li>➤ DSI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Direction régionale à la recherche et à la technologique</li> <li>➤ Délégation régionale de la formation initiale et continue</li> <li>➤ Délégation régionale de l'insertion et l'orientation</li> <li>➤ Direction Régionale Pour l'Immobilier de l'Etat (DRIE)</li> <li>➤ Service Régional des Achats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Chancellerie des universités avec recteur délégué</li> </ul>